



HSST001

Formation économique des membres du Comité social et économique (CSE) - Entreprises + de 50 salariés

Objectifs

A l'issue de la formation, les participants seront capables :

- d'identifier le rôle et les attributions du Comité Social et Economique ainsi qu'en matière de Santé, Sécurité et Conditions de travail (SSCT), au sein de leur entreprise
- de posséder la méthodologie de recherche pour accéder aux documents nécessaires à la réalisation de leur mission.

Programme

Selon nouvelle réglementation à compter du 01 janvier 2020 (date butoir de mise en place)

Formation pour tout établissement de plus de 50 salariés et pour tous les membres titulaires et suppléants

Prise en charge financière de la formation sur le budget fonctionnement du CSE

FONCTIONNEMENT ET ATTRIBUTIONS DU CSE

Introduction au CSE

- Les différents périmètres de mise en place du CSE
- Durée et fin de mandat
- L'organisation d'élections partielles
- La protection de ses membres
- Les représentants de proximité

La composition du CSE et rôles respectifs de ses membres

- Le CSE : une instance tripartite
- Le président et ses collaborateurs
- Les titulaires et suppléants
- Nombre de membres au CSE et nombre d'heures de délégation
- Le remplacement du titulaire absent

- Le représentant syndical au CSE
- Le bureau du CSE
- Les représentants au conseil d'administration/de surveillance
- Les représentants aux Assemblées Générales
- CSE central et CSE d'établissements : composition et fonctionnement

Les moyens du CSE

- Une personne morale dotée de la personnalité civile
- Les heures de délégation
- Les déplacements
- Les droits à la formation des membres du CSE
- Le local et les panneaux du CSE
- Les budgets du CSE
- Les obligations comptables

De l'ordre du jour à la diffusion du PV

- La fréquence des réunions du CSE
- Le recours à la visioconférence
- Ordre du jour et convocation
- L'enregistrement des débats et la sténographie
- Le vote en réunion plénière
- Le procès-verbal
- L'obligation de discrétion
- Le règlement intérieur du CSE



Les réclamations individuelles et collectives

- L'objet de ces réclamations
- La formulation de ces réclamations
- Le droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes
- Le bilan comptable
- Les notions de base de l'analyse financière : stock, investissement, emprunt...
- Les mécanismes de restructuration de l'entreprise : fusion, scission...

Les attributions économiques et professionnelles

- L'obligation d'information et de consultation : les distinctions
- Les délais en cas de consultation
- La possibilité de saisir le juge
- La base de données économiques et sociales

Les consultations récurrentes du CSE

- Les consultations ponctuelles du CSE
- Les droits à expertises
- Les autres experts auquel le CSE peut recourir
- Alerte en cas d'utilisation non conforme du CICE
- Droit d'alerte économique
- Droit d'alerte sociale
- Subsidiarité du CSE Central à l'égard des CSE d'établissement

Les activités sociales et culturelles

- Définition des activités sociales et culturelles
- Exemples d'activités sociales et culturelles
- Focus sur les bons d'achat et cadeaux en nature
- Focus sur les chèques vacances et les chèques culture

Précisions sur l'URSAAF

Programme Optionnel :

Les commissions du CSE

- La commission SSCT
- La commission des marchés

Si les membres du CSE ont suivi la formation SSCT, ce module n'est pas à effectuer

Les attributions dans le domaine de la Sécurité et des Conditions de Travail (module optionnel si déjà formé en SSCT)

- Les attributions générales du CSE
- Les inspections du CSE
- Les enquêtes du CSE
- Alerte en cas de danger grave et imminent
- Le recours aux experts

Annexes

- Des administrateurs salariés siégeant au CA dans les grandes entreprises
- Les obligations comptables des « petits », « moyens » et « grands » CSE
- Garantie d'évolution de la rémunération et prise en compte des compétences acquises
- La commission économique, formation professionnelle, égalité professionnelle, d'information et d'aide au logement
- Les sources du droit du travail
- Les obligations d'information et de consultation ponctuelles et récurrentes
- Les obligations d'information

Public

Membre titulaires CSE

Accessibilités personnes handicapées

Nos locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite, nos formations sont compatibles avec plusieurs handicaps selon études. Nous consulter.

Nombres de participants

4 min – 8 maxi

Pré-Requis

Être membre du CSE

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Durée : 3 jours (21 heures)

Dates : à définir

Lieu : nous contacter

Coût : nous consulter

Délai d'accès

Conformément aux dates de notre catalogue inter-entreprises. Pour d'autres formations nous consulter.

Méthodes et moyens pédagogiques

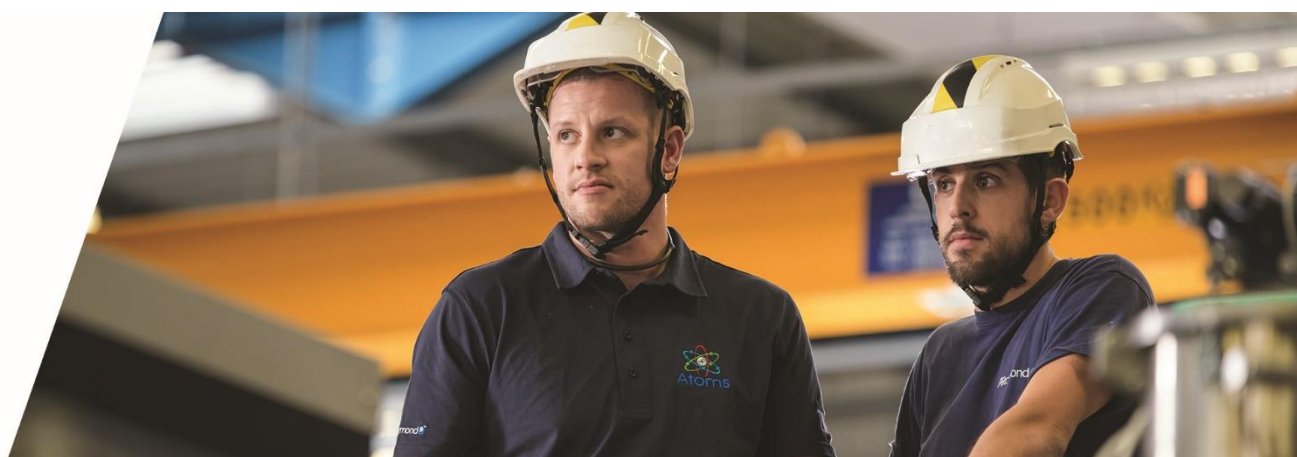
Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés
Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues
Préparation au contrôle des connaissances au moyen d'exercices
Support de formation remis à chaque stagiaire
Divers documents Légifrance
Bilan de fin de formation

Modalités d'évaluations

Le formateur mettra en œuvre des outils d'évaluation (QCM – Exercices pratiques) pour valider les acquis de l'apprenant

Validation

Attestation de stage.



POLE FORMATION UIMM – AFPI FC

centres : Belfort – Besançon – Dole – Exincourt – Gevingey – Sochaux- Vesoul

www.formation-industries-fc.fr

IMP11ICA003 - REV F – 22/01/2024